



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/59
29 juin 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente et unième réunion
Genève, 5-7 juillet 2000

**PROJET DE CAHIER DES CHARGES POUR UNE ÉTUDE SUR
LE REMPLACEMENT DES CFC DANS LE SOUS-SECTEUR DES MOUSSES RIGIDES**

(Présenté par la Suède en sa qualité de coordonnateur du groupe de contact à composition non limitée établi par la décision 30/1 en vue d'examiner la question de la politique sur le recours aux HCFC comme technologie intérimaire)

PROJET DE CAHIER DES CHARGES POUR UNE ÉTUDE SUR LE REMPLACEMENT DES CFC DANS LE SOUS-SECTEUR DES MOUSSES RIGIDES

1. Le Comité exécutif du Fonds multilatéral souhaite entreprendre une étude pour examiner les aspects économiques du remplacement des CFC dans le sous-secteur des mousses rigides. L'objet de l'étude est d'assurer la transparence et de réunir une information complète sur:

- les facteurs qui justifient le choix de technologies de rechange dans les pays visés à l'article 5, au niveau de l'entreprise. Les facteurs à prendre en compte sont, entre autres, le coût, la disponibilité des technologies de rechange, la nature intérimaire ou finale de la technologie de rechange, les effets des règlements locaux sur la sécurité, la disponibilité d'une assistance du Fonds, etc.
- les répercussions économiques, à court et à long terme, pour les entreprises qui ont recours à diverses technologies de remplacement des CFC.

2. L'étude a pour objectif de mieux faire comprendre aux entreprises des pays visés à l'article 5 les effets économiques d'une reconversion à différentes technologies de rechange. Le Comité exécutif devrait aussi obtenir une image plus claire de la manière dont les politiques du Fonds peuvent influencer sur le choix de technologies de rechange.

3. Les facteurs essentiels suivants seront examinés au cours de l'étude :

- L'étude devrait couvrir toute la gamme des technologies de rechange pour les CFC dans le secteur des mousses rigides, par exemple les hydrocarbures, l'eau, le CO₂, les HCFC et les HFC, etc.
- L'étude devrait examiner les règles de financement pertinentes du Fonds multilatéral et analyser leurs effets sur le choix de technologies de rechange ainsi que les conséquences (futurs) pour le Fonds multilatéral. En premier lieu, elle devrait examiner les projets financés à ce jour, le choix de technologies et tout rapport d'achèvement de ces projets.
- L'étude devrait comprendre une analyse des coûts d'investissement associés aux projets sur les mousses qui tiendrait compte de l'équipement directement nécessaire pour procéder à la transition vers les technologies examinées ainsi que des changements nécessaires à certaines transitions.
- L'étude devrait prévoir l'examen des coûts ou avantages opérationnels associés au recours aux technologies de rechange choisies. Les coûts connexes devraient également comprendre les coûts de changement de produit de départ, des additifs, les coûts de réalisation du changement de propriétés du produit (par exemple densité, facteur-R, etc.). L'accent devrait être mis sur l'estimation des coûts opérationnels totaux ainsi que des coûts auxquels l'entreprise doit faire face et qui ne peuvent être compensés selon les règles du Fonds. Ces derniers peuvent comprendre les coûts pour les entreprises du pays

concerné qui sont confrontées à des coûts de projet dépassant les seuils coûts-efficacité du Fonds, les coûts ou avantages au terme du projet (au-delà des deux ans compensables) pour la fourniture de produits chimiques de rechange en quantité suffisante pour maintenir la production actuelle et les coûts de remplacement secondaire des HCFC compte tenu des facteurs relatifs à l'échéance fixée pour le respect des dispositions du Protocole de Montréal concernant les HCFC, ainsi que des facteurs liés à la durée de vie utile, à l'utilité ou au potentiel d'adaptation de l'équipement actuel, au coût de reconversion et aux questions relatives à l'acceptabilité du produit par les marchés en évolution.

- Pour permettre aux entreprises de bien comprendre les répercussions économiques à court et à long terme, l'étude devrait adopter différentes hypothèses concernant le coût des CFC et des diverses technologies de rechange. En ce qui concerne les technologies de rechange dont la mise au point est bien avancée mais qui ne sont pas encore commercialisées, l'étude devrait prendre toute une série d'hypothèses de scénarios futurs probables. L'étude devrait également examiner les coûts/avantages ajoutés de la reconversion à l'aide de chacune des technologies. À cet égard, elle devrait adopter une durée de vie de projet de [4], [10] et [15] ans.
 - Les facteurs mentionnés ci-dessus, devraient être pris en compte, dans la mesure où ils sont jugés pertinents mais ils ne devraient pas être indûment contraignants. Le consultant qui sera chargé de mettre au point une méthodologie d'évaluation cohérente devrait contacter les fournisseurs des différentes options technologiques. Dans la conduite de l'étude, des efforts devraient être déployés pour recourir à l'expertise locale acquise par les agences d'exécution dans les pays visés à l'article 5.
 - L'étude devrait contenir des études de cas qui fournissent des informations pertinentes sur les différentes utilisations des mousses, la taille des entreprises et les économies d'échelle. Les échantillons représentatifs devraient être considérés du point de vue des utilisateurs finals.
4. Le Secrétariat du Fonds multilatéral s'assurera, par contrat, les services d'un consultant indépendant connaissant bien les projets de reconversion pour mener cette étude.
5. Le Comité exécutif estime qu'il serait souhaitable, si possible, de disposer au moins d'un résumé des résultats, à temps pour la réunion de décembre du Comité exécutif.